

UFICT

# Négociation des **salaires minima hiérarchiques conventionnels** Ingénieurs et Cadres 2021

Les 1<sup>er</sup> décembre et 22 janvier derniers se sont tenues au siège de l'UIMM les négociations annuelles pour la revalorisation des salaires *minima* hiérarchiques conventionnels Ingénieurs et Cadres.

## A quoi servent les minis conventionnels ?

Cette négociation est importante même si elle ne concerne qu'une partie des salariés car elle constitue bien souvent la base de discussion pour l'ensemble des catégories lors des Négociations Obligatoires d'Entreprise (NOE).

La délégation UFICT-CGT a plaidé pour une revalorisation conséquente en soulignant les efforts fournis par les salariés au cours de cette année particulière. Nous avons également insisté sur la nécessité de conserver pour nos métiers toute leur attractivité qui doit notamment se traduire par des augmentations de salaires significatives.



## Les revendications UFICT-CGT

**Pour tenir compte de ces éléments et ceci sans oublier les enjeux de la négociation en cours sur la refonte de notre convention collective, les revendications portées par la CGT furent les suivantes :**

- 2 % d'augmentation des *minima* I/C ;
- Prise en compte des diplômes et de l'expérience acquise ;
- Garantie de négociation annuelle.

Certains arguments de notre déclaration ont été repris notamment sur le maintien de l'attractivité des métiers de la métallurgie.

Les autres organisations syndicales n'ont pas porté de revendication précise. Toutes ont insisté sur la nécessité d'augmenter les minis conventionnels.

## La négociation

En entrée de séance, l'UIMM proposait 0,5 % d'augmentation. Augmentation refusée par l'ensemble des organisations... L'UIMM concèdera donc 0,7 % d'augmentation des minis afin de s'assurer de l'accord de la majorité

des organisations syndicales qui ont d'ailleurs signé l'avenant en séance.

L'augmentation à 0,7 % reste très en deçà de notre revendication de 2 %. Revendication qui repose sur la volonté de reconnaître l'investissement et les efforts des salariés dans les circonstances très particulières de l'année écoulée, mais également de garantir la proportionnalité des grilles. De fait, la proposition de l'UIMM inférieure à la revalorisation du SMIC de 0,99 % n'assure en rien la hiérarchie des salaires.

Par ailleurs, nous savons que des revalorisations salariales conséquentes participent à garantir l'attractivité de notre branche. Élément plus que nécessaire dans une période où les défis du numérique et de l'écologie viennent fortement impacter nos métiers.

Convaincus que la relance économique doit passer par une augmentation du pouvoir d'achat des ménages, nous appelons nos organisations à se mobiliser avec les salariés dans le cadre des NAO pour obtenir satisfaction aux revendications définies collectivement.

**Frédéric Seguy**, membre du Secrétariat de l'UFICT